

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DE DANGERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET CHOIX DU SITE

La société CORAMINE, spécialisée dans la fabrication de panneaux décoratifs, exploite une unité de production localisée sur la commune de Senlis (60).

De part la nature des activités et les volumes de production, cet établissement relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous le régime de l'autorisation.

Or, le site d'encollage de la société CORAMINE ne dispose pas à ce jour d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Dans un souci de conformité vis-à-vis de la réglementation, l'établissement entame donc une procédure de demande d'autorisation d'exploiter afin de régulariser sa situation administrative auprès des services de la préfecture.

Au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les activités exercées par la société CORAMINE sur le site de Senlis relèvent du classement détaillé dans le tableau ci-après.

N° rubrique	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation	Régime ¹ - Rayon d'affichage
2940.2-a	<p>Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) :</p> <p>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé », si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre est :</p> <p>a) supérieure à 100 kg/j (A)</p>	Collage par enduction : 750 kg/jour	A - 1 km
2663.2	<p>Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)</p> <p>2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>c) supérieur ou égal à 1000 m³, mais inférieur à 10 000 m³ (D)</p>	<p>Cuve de colle de 30 m³</p> <p>Revêtements vinyle (MP) :140 m³</p> <p>Revêtements vinyle (PF) : 20 m³</p> <p>Emballages plastiques (MP) : 1 m³</p> <p>Emballages plastiques (PF) : 20 m³</p> <p>Soit un volume total de 211 m³</p>	NC
1530	<p>Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés, à l'exception des établissements recevant du public</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>3. supérieur à 1 000 m³, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (D)</p>	<p>Revêtements papiers (MP) :150 m³</p> <p>Revêtements papiers (PF) : 20 m³</p> <p>Soit un volume total de 170 m³</p>	NC

¹ A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, NC : non classé, C : rubrique soumise au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du code de l'environnement

N° rubrique	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation	Régime ¹ - Rayon d'affichage
1532.2	<p>Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés à l'exception des établissements recevant du public.</p> <p>Le volume susceptible d'être stocké étant : 2. supérieur à 1 000 m³, mais inférieur ou égale à 20 000 m³ (D)</p>	<p>Supports en bois aggloméré (MP) : 500 m³</p> <p>Supports en bois agglomérés (PF) : 345 m³</p> <p>Stockage tampon de palettes en bois : 75 m³</p> <p>Soit un volume total de 920 m³</p>	NC
2925	<p>Ateliers de charge d'accumulateurs</p> <p>La puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW (D)</p>	1 poste de charge d'une puissance de 7 kW	NC

Tableau 1 : Activités relevant de la nomenclature des installations classées applicables à l'établissement CORAMINE de Senlis

Les infrastructures industrielles de l'unité de fabrication de panneaux décoratifs CORAMINE se matérialisent exclusivement par un bâtiment industriel scindé en trois zones distinctes.

Cette infrastructure principale est complétée par une zone extérieure de stockage des déchets et des aires de stationnement des véhicules légers et de manœuvre des poids lourds.

La figure suivante présente l'agencement des différentes infrastructures et équipements du site CORAMINE.

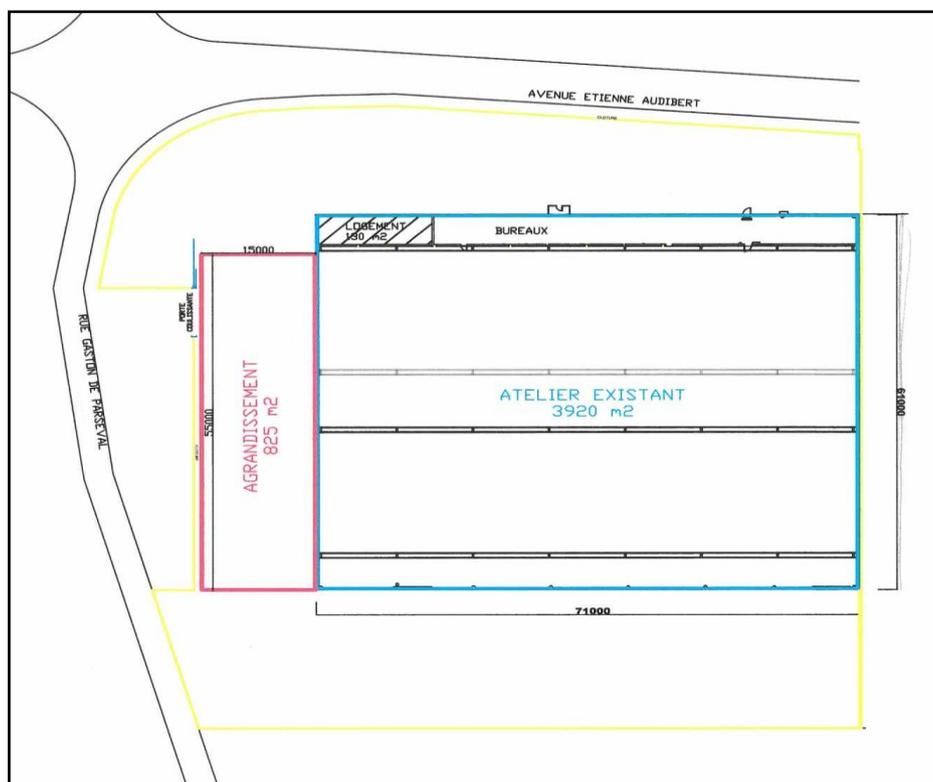


Figure 1 : Plan des installations CORAMINE

II. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT

II.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

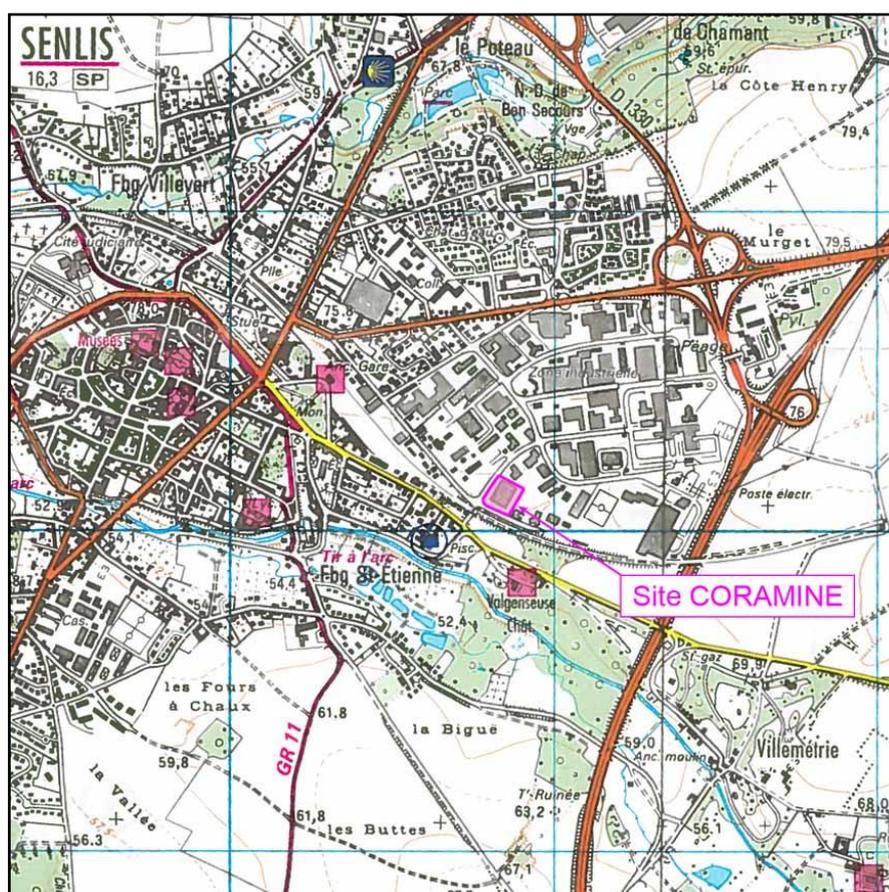
1. LOCALISATION

Le site d'encollage de la société CORAMINE est situé sur la commune de Senlis, sous préfecture du département de l'Oise (60).

Plus précisément, il est implanté au sein de la Zone Industrielle de Senlis, située à environ 800 m à l'Est du centre ville. Les coordonnées Lambert II de la parcelle d'implantation de l'établissement sont les suivantes :

Lambert II	Nord	Est	Sud	Sud-Ouest
X	619192	619267	619223	619141
Y	2467335	2467286	2467214	2467258

L'extrait de la carte IGN n°2412 OT ci-après localise l'emplacement du site d'encollage.



Résultat de son implantation au sein de la Zone Industrielle de Senlis, le site d'encollage CORAMINE est entouré par des établissements à caractère artisanal et industriel.

L'environnement immédiat du site est ainsi constitué :

- au Nord par l'entreprise KEOLIS, opérateur privé de transport public,
- à l'Est par un dépanneur automobile (CODRA), puis les sociétés SAME DEUTZ FAHR (bureaux) et COLAS, respectivement spécialisées dans la construction de matériels agricoles et la fabrication de routes,
- au Sud et au Sud-Ouest, au-delà d'une voie ferrée désaffectée, par des espaces verts et des habitations implantées le long de la route départementale RD 330,
- à l'Ouest, au-delà de la rue Etienne Audibert, par la société Point P, détaillant de matériaux de construction, et SICARD Menuiserie.

Outre les habitations localisées au plus près à environ 45 m au Sud-Ouest, au-delà de la voie ferrée désaffectée, les zones d'habitations les plus proches du site CORAMINE sont localisées :

- au Nord-Ouest, en périphérie de la Zone Industrielle, à environ 400 m,
- au Sud-Est, à environ 185 m, matérialisées par le château de Valgenceuse et une habitation située le long de la RD 330,

Le centre ville de Senlis est pour sa part localisé à environ 950 m au Nord-Ouest.

Enfin, la piscine municipale, située à environ 180 m au Sud-Ouest et le lycée privé Saint-Vincent, localisé à environ 630 m à l'Ouest du site, sont les établissements recevant du public les plus proches du site d'encollage CORAMINE en dehors de l'établissement Point P mentionné ci-dessus.

2. SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT

Un bilan sur la sensibilité de l'environnement est présenté dans le tableau ci-après.

Contraintes et servitudes	Site concerné (Oui / Non)	Commentaires
Foudre	Non	Densité de foudroiement modérée.
Captages eau potable (AEP)	Non	Site en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable de la commune.
Servitudes hydrauliques	Non	La rivière la plus proche, la Nonette, coule à 200 m au Sud-Ouest du site.
Zones inondables	Oui	Aucun PPRI n'existe sur la commune, toutefois le site peut être soumis au risque inondation par remontée de nappe.
Milieus protégés ou remarquables	Non	La ZNIEFF la plus proche est à environ 1 km au Sud. La zone NATURA 2000 la plus proche est à 1,5 km au Nord.
Défrichement	Non	La parcelle ne comporte pas de boisements protégés au POS.
Voisinages particuliers	Oui	Aucune activité dangereuse n'est installée à proximité. La piscine municipale est située à environ 180 m au Sud-Ouest. Les habitations les plus proches sont localisées à environ 45 m au Sud-Ouest.

Patrimoine culturel et archéologique	Oui	Le site se situe dans le périmètre de protection d'un monument classé (Domaine de Valgenceuse).
AOC / IGP	Non	Aucun produit ne bénéficie d'une appellation ou d'une labellisation particulière sur la commune.
Réseaux	Non	Pas de servitudes particulières.
Infrastructures routières	Non	Pas de prescriptions particulières

3. ETAT DE REFERENCE DE L'AIR

Une campagne ponctuelle de mesure de la qualité de l'air de la ville de Senlis réalisée en 2008 montre que les concentrations des polluants atmosphériques mesurés sont correctes en comparaison avec les différents seuils réglementaires en vigueur et avec les niveaux enregistrés par les stations de mesure de la qualité de l'air à Nogent-sur-Oise, Creil et Amiens.

La qualité de l'air de la ville de Senlis est donc globalement bonne.

4. LE NIVEAU SONORE AMBIANT

Des mesures de niveau sonore ont été réalisées en août 2011 en limite de propriété du site CORAMINE ainsi qu'au niveau des habitations les plus proches, de jour et de nuit, compte tenu du fonctionnement des installations entre 5h et 21h.

Le niveau de bruit moyen résiduel, au droit des habitations les plus proches du site CORAMINE, est d'environ 54 dB(A) pour la période de jour et d'environ 56 dB(A) pour la période de nuit. Ils sont majoritairement représentatifs du trafic des axes routiers de la zone d'étude.

5. LE TRAFIC ROUTIER

L'accès privilégié au site CORAMINE s'effectue en empruntant l'autoroute A1 reliant Paris à Lille, puis en continuant sur la route départementale RD 1324 ou Avenue De Gaulle et les divers axes routiers de la ville de Senlis et de la Zone Industrielle.

Les flux routiers sur les axes aux abords de l'établissement CORAMINE, exprimés en véhicules/jour, sont les suivants :

- 10 079 véhicules/jour sur la RD 330 desservant le Nord de Senlis en provenance de Creil,
- 11 938 véhicules/jour sur la RD 1017, desservant le Nord de Senlis en provenance de Fleurines,
- 35 348 véhicules/jour au plus sur la RD 1330 contournant la ville de Senlis par le Nord,
- 16 298 véhicules/jour sur la RD 1324 desservant Senlis depuis Crépy-en-Valois,
- 3 983 véhicules/jour sur la RD 330 permettant de relier le Sud de Senlis à Nanteuil-le-Haudouin,
- 11 933 véhicules/jour sur la RD 1017 permettant de desservir La Chapelle-en-Serval depuis le Sud de Senlis,
- 6 047 véhicules/jour sur la RD 924 permettant de relier Senlis à Vineuil-Saint-Firmin,
- 11 700 véhicules/jour sur la RN 330 reliant Senlis à Meaux,
- environ 90 000 véhicules/jour sur l'autoroute A1 à hauteur de la ville de Senlis.

II.2. EVALUATION DES IMPACTS DU SITE

1. IMPACT PAYSAGER

Le bâtiment industriel de la société CORAMINE est habillé d'un bardage gris et blanc et présente une hauteur maximale de 9 m.

Pour rappel, l'établissement est implanté au sein de la Zone Industrielle de Senlis qui accueille diverses installations à caractère artisanal, commercial et industriel, se matérialisant par des infrastructures de grandes dimensions pour certaines d'entre elles. L'impact visuel des installations CORAMINE en est d'autant plus minimisé.

Par ailleurs, la totalité des matières premières et produits finis est entreposée à l'intérieur de l'Atelier et de l'extension du bâtiment industriel.

De même, les déchets générés par l'activité de l'établissement sont stockés dans des contenants étanches et des bennes spécifiques au niveau d'une zone dédiée implantée à l'extrémité Nord de l'aire de manœuvre des poids lourds, limitant leur visibilité depuis l'extérieur de la propriété.

Enfin, en dépit de l'imperméabilisation quasi-totale du site, l'angle Sud-Ouest de la propriété est bordée pour partie par une rangée d'arbres de grande dimension et pour le reste d'arbustes de taille modérée, masquant partiellement le bâtiment industriel CORAMINE depuis le Sud. De plus, dans cette même direction, la perception de l'établissement CORAMINE est rendue quasi impossible depuis la route départementale RD 330 et les habitations implantées le long de cette dernière, résultat du merlon supportant l'ancienne voie de chemin de fer. Cette surélévation présente en effet une hauteur de plusieurs mètres et est bordée d'arbres formant un écran végétal vis-à-vis de la Zone Industrielle de Senlis.

2. ETUDE D'INCIDENCE SUR LES ZONES NATURELLES

Le site CORAMINE, existant et entièrement viabilisé, présente des espaces naturels résiduels sur sa propriété matérialisés par une simple végétation herbacée et arbustive sans grand intérêt floristique.

Par ailleurs, aucun projet d'extension sur des parcelles voisines n'est envisagé excluant de la sorte toute dévégétalisation de la zone d'études.

A plus grande échelle, aucun élément du patrimoine naturel faisant l'objet d'une protection ou d'un recensement n'est concerné par l'emprise du site de la société CORAMINE, sur la commune de Senlis (voir Chap.A, § IV.2 – Zones protégées).

Parmi l'ensemble des éléments inventoriés dans la zone d'études, les plus proches de l'établissement, sur la commune de Senlis et les communes limitrophes, sont :

- le « Massif forestier d'Halatte », ZNIEFF de type I, localisée en partie sur la commune de Senlis, à environ 2 km au Nord,
- le « Massif forestier de Chantilly/Ermenonville », ZNIEFF de type I, localisée en partie sur la commune de Senlis, à environ 1 km au Sud,
- les « Sites d'échanges interforestiers d'Halatte/chantilly », ZNIEFF de type II, localisée en partie sur la commune de Courteuil, à environ 5 km à l'Ouest,
- les « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du roi », Zone NATURA 2000, localisée en partie sur la commune de Senlis, à environ 1,5 km au Sud,
- les « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville », Zone NATURA 2000, localisée en partie sur la commune de Senlis, à environ 3,3 km au Sud.

Une analyse des possibles incidences du site CORAMINE à l'encontre de ces milieux naturels, classés pour leur végétation et leur faune (mammifères et avifaune) caractéristiques des milieux forestiers, a été réalisée selon 5 critères : présence d'habitats similaires, d'espèces ayant justifiés le classement des milieux naturels, la possibilité de modifications des paramètres abiotiques, de dérangement de la faune par les activités industrielles et la possibilité de création de barrière au déplacement des espèces.

L'analyse de ces 5 paramètres montre que le site CORAMINE n'a pas d'incidence sur les ZNIEFF et les zones NATURA 2000.

3. IMPACT SUR L'EAU

Consommation

L'eau consommée à l'intérieur de l'établissement CORAMINE provient du réseau public d'alimentation en eau potable de la commune de Senlis géré par contrat d'affermage par la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO), filiale du Groupe VEOLIA.

La consommation en eau potable sur le site pour l'année 2011, évaluée sur la base des consommations pour les années 2009 et 2010, est d'environ 200 m³ répartie entre le nettoyage des installations de la ligne de production (10 m³), les besoins sanitaires (185 m³) et le nettoyage des locaux (5 m³).

Cette répartition de la consommation en eau du réseau pour l'année 2011 et les années suivantes devrait rester sensiblement la même pour les prochaines années, voire très légèrement augmenter selon l'évolution de l'activité de l'établissement.

Eaux usées

Les eaux usées, regroupant les eaux vannes issues des usages sanitaires et les eaux usagées de nettoyage des locaux, sont collectées sur le site puis orientées via le réseau communal vers la station d'épuration.

Compte tenu de la nature des eaux usées et du dimensionnement de la station d'épuration communale, aucun impact de l'établissement CORAMINE sur le fonctionnement de cette dernière et de facto sur l'environnement n'est inventorié.

Une convention de rejet sera toutefois établie entre l'exploitant de la station d'épuration, la commune et la société CORAMINE afin de définir notamment les flux et concentrations en polluants de référence.

Eaux industrielles

Les eaux de nettoyage des ligne d'encollage sont collectées dans des contenants étanches puis expédiées vers des centres de traitement spécialisés, excluant ainsi tout rejet d'effluent industriel.

Eaux pluviales

Les eaux pluviales de toiture et de voiries sont à ce jour collectées dans un réseau séparatif sur le site, puis déversées dans le réseau d'assainissement communal.

Cependant, afin de minimiser d'un point de vue qualitatif l'incidence des rejets météoriques de la société CORAMINE, des aménagements sont envisagés au niveau du réseau pluvial de voirie, notamment au niveau de l'aire de manœuvre des poids lourds.

Ainsi, préalablement à leur déversement dans le réseau communal des eaux usées, un déboureur/séparateur d'hydrocarbures va mis en place en amont de l'avaloir de l'aire de manœuvre des poids lourds. Une vanne de sectionnement sera également disposée à sa sortie, avant le point de raccordement au réseau, afin de circonscrire tout déversement accidentel qui sera de la sorte confiné dans le réseau pluvial interne de la propriété CORAMINE.

Dans le cadre de la convention de raccordement effectuée entre l'exploitant de la station d'épuration, la commune et la société CORAMINE, des flux et concentrations en polluants de référence dans les eaux pluviales de voirie seront retenues.

Par ailleurs, eu égard l'emprise spatiale des infrastructures sur la propriété et l'imperméabilisation quasi-totale du site, effective bien avant l'acquisition du site par la société CORAMINE, il s'avère impossible, dans des conditions techniques et économiques viables pour l'entreprise, de mettre en place un dispositif de régulation des eaux pluviales de ruissellement.

Les aménagements envisagés permettront donc de minimiser l'impact de l'établissement sur la qualité du milieu récepteur.

4. IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

Le sol de l'Atelier, des locaux administratifs/sociaux, des locaux utilités et du local expédition est entièrement bétonné et/ou goudronné, donc étanche aux produits liquides qui pourraient éventuellement y être déversés.

Toutes les aires de circulation, de stationnement et de manœuvre sont entièrement goudronnées excluant toute percolation significative et équipées de jeux de pente de manière à diriger la totalité des eaux ruisselant sur ces aires imperméabilisées vers le réseau d'eaux pluviales de voiries du site.

La colle, principal liquide présent sur le site, est stockée dans une cuve étanche disposée sur rétention à l'intérieur de l'Atelier ou dans des contenants de 1 000 litres disposés également sur rétention. Les autres substances liquides, à savoir les produits d'entretien des installations, sont également conditionnées dans des contenants étanches disposés sur rétention.

Enfin, les déchets liquides sont stockés dans des contenants étanches disposés sur rétention et les déchets solides dans des bennes disposées sur un sol goudronné.

L'établissement n'impacte donc pas le sol et le sous-sol en fonctionnement normal.

5. IMPACT SUR L'AIR

Des activités exercées au sein de l'entreprise, celles susceptibles d'émettre des polluants atmosphériques sont :

- le fonctionnement des lignes d'encollage,
- la circulation des véhicules.

Compte tenu des flux et des caractéristiques de rejet atmosphérique des différents polluants, seuls les émissions associées au process, à savoir les vapeurs de colle et les poussières de bois/plâtre, sont susceptibles d'impacter la qualité de l'air de la zone d'étude.

L'analyse des flux et concentrations de ces polluants montrent toutefois que les valeurs de rejet sont conformes aux valeurs de référence prescrites par l'arrêté du 2 février 1998 applicable au site CORAMINE de Senlis.

L'impact de l'activité de l'établissement est donc modéré sur la qualité de l'air de la zone d'étude.

6. NUISANCES SONORES

Au sein de l'établissement CORAMINE, les sources de bruit sont principalement liées au fonctionnement des installations de production (encollage et postes de sciage et de fabrication des gabarits), du dispositif d'aspiration et de filtration des poussières de bois et de plâtre, des opérations de dépotage de la colle ainsi qu'à la circulation des poids lourds, engins de manutention et véhicules du personnel.

Afin d'évaluer le niveau sonore ambiant généré par le fonctionnement du site CORAMINE, des mesures de bruit ont été effectuées de jour et de nuit en limite de propriété et au niveau des habitations les plus proches, installations en activité et à l'arrêt.

Il ressort que les niveaux de bruit générés par l'activité de l'établissement respectent, de jour comme de nuit, les valeurs réglementaires limites admissibles de 70 et 60 dB(A) en limite de propriété.

Concernant les émergences au droit des habitations les plus proches, en l'occurrence les habitations situées à environ 45 m au Sud-Ouest, elles sont également conformes aux émergences réglementaires définies pour les périodes de jour et de nuit.

Le fonctionnement du site n'impacte donc pas de manière significative son environnement immédiat.

7. LE TRAFIC

Le nombre de véhicules transitant sur le site CORAMINE est de 44 véhicules/jour, dont 12 camions, représentant 88 passages sur les axes routiers de la zone d'étude.

Ce trafic représente entre 0,1 et 2,2% de la circulation des axes routiers desservant l'usine de production de parquets monolame.

Ces flux modérés ne sont pas de nature à modifier le trafic existant sur les axes empruntés, n'impactant pas de manière significative le voisinage immédiat.

8. LES DECHETS

Le fonctionnement de l'entreprise entraîne la production de déchets qui peuvent être des DIND (déchets industriels non dangereux) et DID (déchets industriels dangereux).

Outre les films plastiques correspondant aux déchets d'emballage, triés dès leur production pour permettre leur valorisation, les principaux déchets industriels non dangereux se matérialisent par des déchets de bois (chutes de production et cales abîmées), du plastique (revêtements vinyle), du papier, du plâtre, de la ferraille ainsi que des poussières de bois et de plâtre aspirées au niveau des lignes de production (encollage et postes de sciage / fabrication de gabarits).

Les déchets industriels dangereux correspondent quant à eux, à des déchets d'emballage souillés, aux eaux de nettoyage de la ligne d'encollage, à des chiffons/vêtements souillés et aux déchets d'entretien du débourbeur/séparateur d'hydrocarbures après aménagement de ce dernier sur le site.

Tous ces déchets sont collectés, entreposés dans de bonnes conditions et transférés régulièrement vers des filières de traitement spécifiques. Ainsi, ils ne présentent pas de risque pour l'environnement ou la santé des riverains.

9. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

L'énergie est utilisée de façon rationnelle sur le site.

Les sources d'énergie utilisées sont l'électricité pour le fonctionnement des installations de production, l'éclairage, les équipements informatiques, une partie des engins de manutention le reste fonctionnant au gaz propane (bouteilles) et le gaz naturel pour le chauffage des installations (radians et convecteurs).

10. VOLET SANITAIRE

Une étude des rejets potentiels pouvant avoir un impact sur la santé des riverains a été réalisé.

Il ressort de cette étude que les rejets du site sont suffisamment faibles et sans polluants particuliers et qu'en tout état de cause, ils ne présentent pas de risque pour la santé des riverains.

II.3. LES MESURES COMPENSATOIRES ET LEURS COUTS

La société CORAMINE prévoit la mise en place de mesures compensatoires visant à réduire son impact sur l'environnement et améliorer la sécurité. Elles sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Aspect	Mesures compensatoires	Coût de l'investissement	Délai de réalisation
Périmètre de propriété	Déplacement de la clôture au Nord du site	3 000 €	Abandonné suite au maintien de la société KEOLIS sur les terrains mitoyens
Protection des sols et sous-sols	Mise en place de rétentions amovibles pour le stockage des déchets liquides (eaux de nettoyage de la ligne d'encollage) Mise en place de rétention pour les contenants de colle pleins, en cours d'usage ou vides	3 500 €	Réalisé en août 2012
Gestion des eaux pluviales de voirie	Aménagement du réseau pluvial de voirie de l'aire de manœuvre des poids lourds avec mise en place d'un débourbeur/séparateur d'hydrocarbures muni d'une vanne de fermeture	35 000 €	Juin 2015
Gestion des émissions atmosphériques	Modification du dispositif de filtration de la ligne d'encollage Prolongement en toiture du bâtiment du conduit d'évacuation des rejets du dispositif de filtration de la ligne d'encollage Réalisation d'une cheminée d'évacuation à l'atmosphère des rejets du poste de sciage	76 000 € 50 000 € 60 000 €	Réalisé en août 2011 Dimensionnement des coûts et planification en cours Dimensionnement des coûts et planification en cours
Gestion des risques	Mise en place de structures amovibles en béton au niveau de la zone d'entreposage des palettes en bois faisant office d'écran thermique	5 500 €	Abandonné suite à la suppression du stockage de palettes en bois : réception des MP sur cales en

			bois réemployées dans le conditionnement des PF
Gestion des eaux incendie	<p>Surélévation du trottoir périphérique de la voirie de l'établissement (5 cm)</p> <p>Mise en place de dos d'âne de 5 cm au niveau des voies d'accès au site</p> <p>Implantation d'une vanne de fermeture du réseau eaux usées</p>	30 000 €	Juin 2015
Protection foudre	Paratonnerre à dispositif d'amorçage et parafoudre de type 1	10 000 €	Premier semestre 2014

Les investissements effectifs représentent un coût total estimatif de 264,5 k€.

III. RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude des dangers met en évidence les accidents susceptibles d'intervenir, les conséquences prévisibles et les mesures de prévention propres à en réduire la probabilité et les effets. Elle décrit les moyens rassemblés sur le site, pour intervenir sur un début de sinistre et les moyens de secours publics qui peuvent être sollicités.

III.1. POTENTIEL DE DANGERS DES PRODUITS

Les matières premières utilisées sur le site CORAMINE sont des matières incombustibles, en l'occurrence les supports plâtre, et du bois, du plastique, du papier et des produits de conditionnement qui s'avèrent être des matériaux combustibles.

Résultat du caractère inerte et non dangereux du plâtre, le principal risque associé aux produits combustibles est donc l'incendie avec la possibilité de générer des fumées de combustion potentiellement toxiques compte tenu de la nature de certaines matières plastiques.

Le phénomène d'explosion est également considéré dans certaines conditions de confinement pour les poussières de bois.

Les produits chimiques manipulés sur le site, à savoir la colle et les produits d'entretien des installations (huiles, solvants, détergents), sont quant à eux non dangereux en ce qui concerne la colle ou inventoriés en tant que matières combustibles et inflammables pour les produits d'entretien.

Le principal risque associé aux produits d'entretien est donc l'incendie ainsi qu'une pollution du milieu naturel, en particulier des milieux aquatiques dans l'hypothèse d'un déversement accidentel. Il est à noter que les fumées de combustion ne présentent pas de toxicité particulière.

Enfin, une explosion des produits d'entretien inflammables est également envisageable lors de certaines conditions de confinement des vapeurs.

III.2. RISQUES PRESENTES PAR LES EQUIPEMENTS

Les équipements utilisés sur le site sont essentiellement dédiés à la réception des matières premières, leur usinage au niveau de la ligne d'encollages et des postes de façonnage complémentaire, leur conditionnement et leur expédition.

Outre le risque d'incendie, et dans une moindre mesure d'explosion lié à la nature des matières premières et produits finis manipulés sur le site de Senlis, les principaux risques associés aux équipements constituant les installations et équipements du process sont :

- une usure et un dysfonctionnement du matériel,
- un défaut de programmation des automates,
- un échauffement des installations.

III.3. REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS

La réduction des potentiels de dangers s'effectue soit par la nature des produits utilisés sur le site, soit par la réduction des quantités stockées.

L'activité de l'établissement CORAMINE étant la fabrication de panneaux décoratifs en partie combustible, la présence des revêtements papier/vinyle et des supports en bois aggloméré, est inéluctable sur le site de Senlis.

Vis-à-vis du risque incendie, étant donné qu'il s'avèrera impossible de réduire les quantités de matières combustibles, déjà présentes dans des proportions raisonnables sur le site, les actions se portent sur la réduction des sources d'inflammation possible et sur les moyens d'extinction dès les premiers signes d'incendie (réserve incendie).

Par ailleurs, la colle, stockée dans une cuve de 30 m³ et des contenants de 1000 L mais consommée de manière rationnelle au niveau des lignes d'encollage, est à base aqueuse depuis juin 2011, remplaçant la colle inflammable préalablement employée.

Enfin, en ce qui concerne les produits de maintenance des installations et équipements du site, inflammables pour certains d'entre eux (solvants, détergents), ils sont présents en très faibles quantités.

III.4. RISQUES D'AGRESSIONS EXTERNES

Les principales causes externes de risques sont les séismes, les glissements de terrain, les inondations, la foudre, la malveillance ou les activités voisines.

Les éléments naturels cités précédemment sont suffisamment rares, de faibles intensités ou d'emprises géographiques n'incorporant pas l'établissement CORAMINE pour être écartés de l'étude. Les bâtiments sont construits selon les règles en vigueur notamment vis-à-vis des vents violents, de la résistance à la neige, des séismes ou établis à l'écart des zones inondables, des zones de mouvements de terrains...

Concernant la foudre, une étude de risque spécifique a été réalisée. Il ressort ainsi que le bâtiment industriel CORAMINE nécessite un dispositif de protection contre les effets directs et indirects de la foudre. En s'appuyant sur ces conclusions, l'étude technique préconise l'installation d'un paratonnerre à dispositif d'amorçage et d'un parafoudre de type 1.

Enfin, pour limiter le risque d'actes de malveillance, le site est entièrement clôturé, les accès contrôlés afin d'éviter toute intrusion (badge d'accès) et une détection anti-intrusion et des détecteurs de présence dans certains locaux associés à une astreinte et à une télésurveillance sont mis en place au niveau des installations du bâtiment industriel.

III.5. ANALYSE DES RISQUES

Une analyse préliminaire des risques a été réalisée sur le site pour l'ensemble des activités et des produits. Cela a conduit à l'identification de plusieurs phénomènes dangereux.

Les principaux phénomènes dangereux ont été modélisés afin d'évaluer l'impact sur les riverains à l'extérieur du site, ce qui permet d'obtenir une gravité allant de modérée (aucune personne extérieure au site atteinte) à désastreuse.

Ils ont également fait l'objet d'une étude de leur probabilité d'occurrence prenant en compte les sécurités et les procédures qui seront mises en place. La grille de l'administration utilisée classe les probabilités d'une classe A (très fréquent) à E (très rare).

La dernière étape de l'analyse des risques est le positionnement des phénomènes dangereux dans une grille de criticité mettant en relation la gravité et la probabilité. Un événement suffisamment rare ou dont la gravité est très faible est qualifié d'acceptable.

Le tableau ci-dessous reprend les différents scénarios étudiés avec leurs gravités, probabilités, criticités. La représentation cartographique des zones d'effets des scénarios est donnée en fin de résumé.

Référence de l'évènement	Type de danger	Identification du risque	Gravité	Probabilité	Criticité
INC 1	Effets thermiques	Incendie des stockages des matières premières et articles de conditionnement	Sérieuse	C	Oui
INC 2	Effets thermiques	Incendie du stockage tampon des matières premières en entrée de ligne d'encollage	Sérieuse	C	Oui
INC 3	Effets thermiques	Incendie du stockage tampon des produits finis en sortie de ligne d'encollage	Sérieuse	C	Oui
INC 4	Effets thermiques	Incendie des stockages de produits finis de l'Atelier	Sérieuse	C	N Oui on
INC 5	Effets thermiques	Incendie des stockages de produits finis de la zone expédition	Modérée	C	Non
INC 6	Effets thermiques	Incendie des bennes de stockage de déchets	Modérée	C	Non
TOX 1	Emission de fumées	Incendie des stockages des matières premières et articles de conditionnement	Modérée	C	Non
TOX 2	Emission de fumées	Incendie du stockage tampon des produits finis en sortie de ligne d'encollage	Modérée	C	Non
TOX 3	Emission de fumées	Incendie des stockages de produits finis	Modérée	C	Non
EXP 1	Effets de surpression	Explosion des manches de filtration de la ligne d'encollage	Modérée	D	Non
POL 1	Pollution des eaux	Production d'eaux d'extinction incendie des stockages des matières premières et articles de conditionnement	Modérée	D	Non
POL 2	Pollution des eaux	Production d'eaux d'extinction incendie des stockages de produits finis de l'Atelier	Modérée	D	Non
POL 3	Pollution des eaux	Production d'eaux d'extinction incendie des stockages de produits finis de la zone expédition	Modérée	D	Non

La grille de criticité avec le positionnement des phénomènes dangereux est la suivante.

Gravité sur les personnes exposées au risque	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux			INC 1, INC 2, INC 3, INC 4		
Modéré		EXP 1, POL 1, POL 2, POL 3	INC 5, INC 6, TOX 1, TOX 2, TOX 3		

- Evènement pouvant occasionner un **accident majeur** nécessitant de modifier certaines dispositions d'exploitation
- Evènement nécessitant des **mesures de maîtrise des risques** (MMR) complémentaires spécifiques.
- Evènement jugé **acceptable** ayant une faible probabilité et une gravité modérée au regard des dispositions déjà prises.

L'analyse des évènements dangereux étudiés tend à démontrer que la majorité d'entre eux peut être qualifiée « d'acceptable ».

Les évènements relatifs à l'incendie de l'Atelier, à savoir les incendies des stockages de produits solides combustibles (évènements INC 1, INC 2, INC 3 et INC 4), nécessitent toutefois des mesures de maîtrise des risques. La probabilité d'apparition de ces évènements est relativement faible mais leur gravité est sérieuse.

La prise en compte du stockage de plaques de plâtre incombustibles implanté le long de la façade Nord de l'Atelier, en tant qu'écran thermique, permet de circonscrire l'intégralité des flux thermiques générés par le sinistre des produits solides combustibles de l'Atelier à l'intérieur du périmètre clôturé et d'écarter toute exposition humaine aux effets thermiques (gravité « modérée »).

En considérant cette mesure de maîtrise complémentaire du risque d'incendie des stockages de produits solides combustibles de l'Atelier (évènements INC 1, INC 2, INC 3 et INC 4), l'intégralité des évènements dangereux associés à l'exploitation du site CORAMINE est alors considérée d'« acceptable ».

La grille de criticité avec le positionnement de l'ensemble des phénomènes dangereux après mise en place de mesure de maîtrise des risques est la suivante.

Gravité sur les personnes exposées au risque	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré		EXP 1, POL 1, POL 2, POL 3	INC 1, INC 2, INC 3, INC 4, INC 5, INC 6, INC 7, TOX 1, TOX 2, TOX 3		

- Evènement pouvant occasionner un **accident majeur** nécessitant de modifier certaines dispositions d'exploitation
- Evènement nécessitant des **mesures de maîtrise des risques** (MMR) complémentaires spécifiques.
- Evènement jugé **acceptable** ayant une faible probabilité et une gravité modérée au regard des dispositions déjà prises.

III.6. MOYENS DE PREVENTION

Les risques d'incendie de façon générale sont minimisés par l'interdiction de fumer sur le site, l'interdiction d'allumer des appareils à feu nu dans les ouvrages ou à l'air libre, l'obligation d'un permis de feu pour tout travail avec point chaud, les contrôles techniques des installations électriques, du matériel ATEX dans les zones le nécessitant.

Un mur en parpaings séparant les locaux administratifs/utilités des zones de production permet de limiter toute propagation d'un sinistre. Comme énoncé ci-dessus, le stockage de plaque en plâtre situé le long de la façade Nord de l'Atelier peut être considéré en tant qu'écran thermique de part la nature incombustible du plâtre.

Tous les équipements électriques sont conformes à la réglementation, contrôlés et entretenus régulièrement.

Enfin, toutes les zones de stockage de produits liquides sont munies de dispositif de rétention.

De plus, le site sera entièrement disposé sur rétention après aménagement des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées (vannes de fermeture) et réalisation d'une bordure périphérique (trottoirs + dos d'ânes) d'un minimum de 5 cm de hauteur au niveau de la voirie du site.

III.7. MOYENS D'INTERVENTION

Des moyens d'intervention sont présents sur le site afin de réagir rapidement à tout évènement accidentel. Outre les moyens humains (personnel formé), des moyens en terme d'équipements seront disponibles (extincteurs).

En cas de sinistre sur le site CORAMINE, les pompiers qui interviendraient en premier seraient ceux du centre de secours de Senlis.

Ils auront à disposition les poteaux incendie positionnés à proximité de l'entrée véhicules légers du site CORAMINE, le long de l'avenue Etienne Audibert, ou à environ 50 m au Sud-Est du site le long de la rue Gaston de Parseval. Chaque poteau présente un débit de 60 m³/h.

CONCLUSION

En conclusion, le site CORAMINE présente un niveau de risque limité après mise en place de mesures compensatoires.

En effet, suite à l'étude détaillée des risques, il apparaît que la majorité des événements accidentels n'a pas d'impact sur les riverains ou sur l'environnement du site compte tenu de leur maîtrise. Seul les événements associés à l'incendie de l'Atelier nécessitent des mesures de maîtrise des risques (MMR) complémentaires spécifiques.

La considération des stockages de plâtre le long de la façade Nord de l'Atelier en tant qu'écran thermique proposée par CORAMINE permettra de réduire la gravité de l'évènement MMR et d'exclure ainsi toute incidence majeure à l'encontre de l'environnement immédiat et de l'intégrité physique des riverains du site de fabrication de panneaux décoratifs par encollage.

